



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2023-003

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit janvier à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 7
Votants : 9

Date de la convocation : 19 Janvier 2023

Présents : Christian MANCION, Jean-Luc LEGER, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Cyril GRILO, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

Absents excusés : Nadine EUDE-COULON (suppléante) qui donne pouvoir à Jean-Luc LEGER, Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

Absents : Hugues TRAVAUX (suppléant), Bernard ROUSSEAU (suppléant), Michel AUDEBERT

Secrétaire : Cyril GRILO

Objet : Participation financière des communes Année 2023

Le Président propose de définir la participation financière de chaque commune pour l'année 2023.

Après étude des coûts annuels (investissement et fonctionnement), le Comité Syndical décide de fixer la répartition financière de chaque commune. Montant total pour les 3 communes : 9 000 € pour l'année 2023.

Depuis juillet 2017, le salaire des secrétaires du SIVU est pris en charge par la commune de Pigny. Le coût actualisé du salaire annuel est de 1 608 € soit 536 € par commune. Il est donc défalqué de la contribution de PIGNY 1 072 € et ajouté 536 € aux communes de VASSELAY et SAINT-GEORGES SUR MOULON.

La participation financière est répartie comme suit :

* PIGNY	29 %	soit 2 610 € - 1 072 € soit 1 538 €
* SAINT-GEORGES SUR MOULON	34 %	soit 3 060 € + 536 € soit 3 596 €
* VASSELAY	37 %	soit 3 330 € + 536 € soit 3 866 €

Après en avoir délibéré et le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la participation financière et la répartition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,

Cyril GRILO

Le Président,

Christian MANCION



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr> le 30/01/2023

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 2 FEV. 2023

